

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente du SEV pour le budget 27800 liste N°1068660215 portés sur le présent état, en raison des motifs énoncés Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes

A Niort, le 9 mai 2014

Le comptable
 Jean-Pierre Sales

Agent public
 par procuration
 Valérie ARROUET-ROBERT

Arrous

TOTAUX

	Sommes non recouvrées		
	TTC	TVA	HT
2014	50,00	2,61	47,39
2013	2 974,17	155,05	2 819,12
2012	3 944,14	205,62	3 738,52
2011	6 503,44	339,04	6 164,40
2010	7 172,99		
2009	1 909,01		
2008	1 698,45		
2007	108,84		
	24 361,04	702,32	12 769,43

Donc 2388,68€ à reverser au S.E.V.

arrêté à la somme de Vingt-quatre mille trois cent soixante et un Euros et quatre Cents le conseil 20/10/2014 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le

P 511

MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente du SEV pour le budget 27800 liste N°1075350215 portés sur le présent état, en raison des motifs énoncés Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes

A Niort, le 9 mai 2014

Le comptable

Jean-Pierre Salés

Le Procureur public
 par procuration
Valérie ARROUET-ROBERT

Arrouet

TOTAUX

	Sommes non recouvrées		
	TTC	TVA	HT
2013	5 442,73	283,74	5 158,99
2012	5 786,16	301,65	5 484,51
2011	4 324,20	225,43	4 098,77
2010	4 744,24	247,33	4 496,91
2009	2 217,79		
2008	2 396,48		
2007	1 965,60		
TOTAUX	26 877,20	1 058,15	19 239,18

Donc 3770,73 € à recevoir au S.E.V.

arrêté à la somme de **Vingt-six mille huit cent soixante-dix-sept Euros et vingt Cents**
 le conseil *du 26/10/2014* émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

P511

A Niort, le

MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA RÉACTION PÉRIODIQU



BALOGÉ

ARROUET-ROBERT

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20141020-c10-10-2014-1-BF
 Date de télétransmission : 28/10/2014
 Date de réception préfecture : 28/10/2014

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Monsieur le Président de la CAN pour le budget 47302 (liste NV 1236290815 portés sur le présent état, Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 26 mai 2014

Année	Sommes non recouvrées
2014	15,59
2013	1 976,08
2012	5 518,33
2011	7 693,44
2010	3 863,40
2009	183,84
2007	
2006	
2005	
2004	
2003	
2002	
2001	
2000	
TOTAUX	19 250,68

Jean-Pierre Salès

Le comptable

Le comptable public
 par procuration
Valérie ARROUET-ROBERT



arrêté à la somme de **Dix-neuf mille deux cent cinquante Euros et soixante-huit Cents**

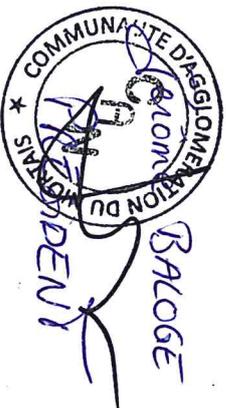
le conseil du 26/10/2014 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le

P 511

maquette P511 sans TVA.xls

MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Monsieur le Président de la CAN pour le budget 47302 (liste NV 1237090515 portés sur le présent état, Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 26 mai 2014

Le comptable

Jean-Pierre Salès

Le comptable public
 par procuration
Valérie ARROUET-ROBERT



	Sommes non recouvrées
2013	6 173,08
2012	6 598,22
2011	5 223,28
2010	2 646,15
2009	
2008	
2007	
2006	
2005	
2004	
2003	
2002	
2001	
2000	
TOTAUX	20 640,73

arrêté à la somme de **Vingt mille six cent quarante Euros et soixante-treize Cents**

le conseil du 26/05/2014 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le

P511

